

UN PILOTAGE RÉGIONAL PRÉSERVANT LES ATOUTS DE LA PROXIMITÉ



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **Thierry Clerc**

Vice-présidents : **Moustapha Ben Abbes, André Corriganes, François Canet**

LA DIRECTION RÉGIONALE

François Hiebel
Directeur régional



Frédéric Azémard

Directeur adjoint métiers
Responsable contrôle,
sécurisation juridique et médiation,
recouvrement et production,
relations cotisants et action sociale



Vincent Paret

Directeur adjoint supports
Responsable ressources humaines,
ressources techniques
et pilotage performance



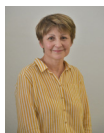
Noémie Joubert

Directrice départementale Hérault
Directrice de cabinet
Responsable communication,
partenariats et innovation



Annick Cleren

Directrice comptable et financière
Directrice informatique
et maîtrise des activités



Alexis Dyèvre

Responsable recouvrement amiable et
forcé et sécurisation juridique



Christine Rolland Papazian

Directrice départementale Pyrénées-Orientales
Responsable contrôle



Vincent Badia

Directeur départemental Aude
Responsable relation cotisants
et production



Pierre Pétigny

Directeur départemental Gard
Responsable recouvrement
des travailleurs indépendants



Muriel Heulz

Adjointe de la directrice financière et comptable
Directrice informatique



UNE NOUVELLE GOUVERNANCE QUI S'EXERCE A DEUX NIVEAUX

AU PLAN RÉGIONAL

Le Conseil d'administration

L'Urssaf s'appuie sur un Conseil d'administration de 20 membres disposant de l'ensemble des pouvoirs de gestion définis par le code de la Sécurité sociale.

A ce titre, le Conseil vote les budgets de la gestion administrative, approuve les comptes annuels de l'organisme, oriente l'activité de l'Urssaf en se prononçant sur les différents rapports qui lui sont soumis notamment ceux relatifs au fonctionnement administratif et financier de l'organisme. Enfin, il règle par ses délibérations, les affaires de l'organisme.

Composition :

8 représentants des assurés sociaux

François Canet (CFDT)
Yannick Zelani (CFDT)
Pierre-Martin Chazot (CFE-CGC)
Yann Chauchepirat (CFTC)
Jean-Jacques Minana (CGT)
Bernard Carbonnel (CGT)
Moustapha Ben Abbes (CGT-FO)
Marie-Pierre Laissac (CGT FO)

8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants

André Corrigan (CPME)
Cédric Ponnou (CPME)
Pierre-Marc Bertholon (CPME)
Marc Flury (MEDEF)
Michel Montiel (MEDEF)
Emmanuel Mouton (U2P)
Thierry Clerc (U2P)
Ludovic Beuzeron (FNAE)

4 personnes qualifiées

Pascal Castanet
Gérald Naro
Sophie Selusi
Patrick Vandepitterie

3 représentants du personnel

Sandrine Caetano (CFDT)
Laëtita Gil (CGT)
Katrine Olime (CFDT)

1 représentant de l'IRPSTI

Pierre Vera

AU PLAN DÉPARTEMENTAL

Les Conseils départementaux

Chaque département est doté d'un Conseil dont la composition est paritaire :

- 8 représentants des employeurs et travailleurs indépendants,
- 8 représentants des salariés.

Les Conseils ont pour mission d'assurer le suivi de l'activité à l'échelle départementale grâce à leur connaissance du tissu socio-économique local.